

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 21 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 mai 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Claude de FLEURIEU, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernard DURAND, Camille GERAUD, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Dominique DURAND,

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : FINANCES LOCALES – Syndicat des Chasselines-Restitution aux communes de l'ex Syndicat Intercommunal du résultat

A titre exceptionnel pour l'année 2014, il est possible règlementairement que le produit net des impôts professionnels après paiement des charges, peut être reversé par la commune de La Bachellerie à la Communauté de Communes qui ensuite le redistribue à chaque commune anciennement membres du Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités des

Chasselines (La Bachellerie, Le Lardin Saint Lazare, Saint-Rabier, Peyrignac, Chatres, Beauregard de Terrasson) au prorata de la population après accord à l'unanimité du conseil communautaire.

Monsieur le Président propose de retenir cette proposition à titre exceptionnel pour l'année 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de reverser le produit net des impôts professionnels après paiement des charges à chaque commune anciennement membres du Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités des Chasselines (La Bachellerie, Le Lardin Saint Lazare, Saint-Rabier, Peyrignac, Chatres, Beauregard de Terrasson) au prorata de la population

CHARGE Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à
TERRASSON-LAVILLEDIEU
le 23 mai 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.